



## PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Cabinet du Préfet  
Service régional et départemental de la communication interministérielle  
03.80.44.64.44

4 juillet 2014

### Préfecture de Côte-d'Or : du changement dans les démarches pour immatriculer son véhicule

Afin d'éviter toute attente inutile aux guichets de la préfecture pour les demandes liées aux immatriculations, de nouvelles dispositions ont été mises en place pour faciliter les démarches des usagers.

A compter du 7 juillet 2014, les formalités suivantes ne seront plus effectuées aux guichets du service des immatriculations de la préfecture :

- immatriculation - changement de titulaire
- immatriculation - demande de duplicata
- immatriculation – changement d'adresse

Ces démarches seront faites uniquement par courrier ou par Dépôt Express dans les boîtes aux lettres mises à disposition dans le hall du bâtiment 55 de la préfecture, aux horaires d'ouverture, de 8h30 à 13h du lundi au vendredi.

A l'exception de ces procédures, les usagers ont toujours la possibilité de prendre un rendez-vous en ligne au jour et à l'heure qui leur conviennent à l'adresse suivante :

[http://pref-application.planetb.fr/rdv\\_cg/reserv.php](http://pref-application.planetb.fr/rdv_cg/reserv.php)

**Pour tout savoir sur cette démarche : rendez-vous sur le site internet de la préfecture, rubrique « démarches administratives », sous-rubrique « certificat d'immatriculation » :**  
<http://www.cote-dor.gouv.fr/certificat-d-immatriculation-ex-a1827.html>